

Enjeux de l'amélioration de l'accueil des jeunes chercheurs étrangers pour l'attractivité scientifique et économique de la France

Éléments en vue du débat parlementaire consacré à l'immigration pour motif professionnel et à la mobilité étudiante

Le Président de la République a récemment déclaré au Collège de France : « **Je souhaite que soient corrigés un certain nombre de défauts de notre système d'accueil parce que nous ne devons jamais perdre l'occasion d'accueillir un chercheur ou un étudiant prometteur.** »¹

La CJC a constaté les défauts suivants, pour l'accueil des jeunes chercheurs étrangers :

- travaux de recherche réalisés **sans contrat de travail** (44% des doctorants étrangers²)
 - précarité du jeune chercheur (difficultés d'accès au logement, protection sociale, etc.), risques pour l'établissement d'accueil (fiscaux, juridiques, accidents du travail, propriété intellectuelle)
- persistance des **libéralités** (9% rémunérés sans contrat de travail par des établissements français), en particulier les « Bourses du Gouvernement Français »
- difficultés d'accès au **logement** (principale difficulté : 61% des doctorants étrangers), problème du **garant**
- difficultés d'accès à la **couverture santé** (22% sans carte Vitale, seuls 35% au régime général)
- problèmes de **transférabilité des droits de retraite** (63% non informés de leurs droits à la retraite)
- manque d'**intégration dans l'unité de recherche** (37% sans bureau professionnel)

Proposition d'amendement 5

- difficultés de **recherche d'emploi en France** (41% ne cotisent pas au chômage, carte de séjour « étudiant » et « scientifique-chercheur » ne **permettent pas de bénéficier des allocations de retour à l'emploi** suite aux cotisations)
- difficultés administratives dues aux **changements de statut** « étudiant » → « scientifique-chercheur », « scientifique-chercheur » → « salarié », « étudiant » → « salarié » (périodes sans titre de séjour en raison du calendrier universitaire, recherche d'emploi, impossibilité du contrat doctoral après master en France).
- manque de transparence/ouverture lors du **recrutement** (10% seulement recrutés sur offre d'emploi)

Proposition d'amendement 2

Proposition d'amendement 4

- **absence de procédures en ligne sur le web**
- **carte de séjour inadaptée** (59% mention « étudiant », ne permet pas de travailler à temps plein)
- **première délivrance** d'un titre de séjour scientifique d'un **an uniquement** (même pour thèse en 3 ans)
- **récépissé de première délivrance** ne permet pas de **voyager en dehors de l'espace Schengen**
- **fermeture estivale** des services d'accompagnement administratif des chercheurs étrangers, au moment de leur arrivée en France.
- **délais des procédures administratives** (prise de rendez-vous pour demande de dossier, visite médicale)

Proposition d'amendement 6

Proposition d'amendement 1

Proposition d'amendement 7

- **difficultés linguistiques** (témoignage : « If you don't speak French, you are excluded »)
- **dévalorisation du doctorat français**, présenté comme des études plutôt que comme une expérience professionnelle de recherche, par **CampusFrance** (site *eurodoc.eu* en particulier)
- nécessité de **mieux informer sur l'existence d'Euraxess France**, et de l'accompagnement fourni par les **centres de services Euraxess** pour l'accueil des chercheurs étrangers, incluant les doctorants.
- lacunes dans la **formation et l'information des acteurs** (universités, préfectures, ambassades, etc.)
- manque d'**information** pour les étrangers (procédure « scientifique-chercheur », traduction en anglais, etc.)
- manque de publication d'**analyses** et de **statistiques sur les critères d'attractivité**

Proposition d'amendement 3

Proposition d'amendement 8

¹ Discours du 4 février 2013 en hommage au Prix Nobel de Serge Haroche,

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-au-college-de-france-2/>

² Tous les pourcentages cités proviennent de l'enquête de mai 2010 de la CJC auprès des jeunes chercheurs étrangers : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

A propos de la Confédération des Jeunes Chercheurs

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorants et de docteurs en emploi académique non permanents, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...), représentée notamment au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheurs par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.

La CJC travaille depuis 2005 sur les problématiques spécifiques des jeunes chercheurs étrangers. Elle a notamment publié en septembre 2012 les résultats d'un sondage auprès de plus de 1300 doctorants étrangers, accompagnés de documents de synthèse, d'analyses et de propositions : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/>.